



GENÈVE : HISTOIRE D'UNE LUTTE POUR LE DROIT À L'ÉDUCATION ET LE DROIT À LA FORMATION POUR LES ENFANTS ET JEUNES SANS-PAPIERS

1980 – Des enfants sortent de leurs quatre murs

Un travailleur immigré « autour du brasero du chantier, dans les conversations de casse-croûte, apprend la présence en Suisse de Jorge, de Maria, de Joao, d'Inès et des autres. Des enfants de saisonniers portugais. Entre 8-14 ans, tous en âge de suivre l'école. Tous cachés »¹. Il alerte l'**UOG (Université Ouvrière de Genève)**. Plusieurs fois par semaine des bénévoles, enseignantes à l'UOG, « leur font visiter la cité interdite ; les promènent en ville en leur apprenant à ne plus raser les murs, à regarder autour d'eux au lieu de fixer le sol.»¹

1981 – Premiers pas vers un encadrement scolaire

« l'UOG dédommage une responsable et, dans une petite salle aux Acacias, les enfants de plus en plus nombreux apprennent quelques rudiments de français. »¹ Mais, l'UOG ne peut plus seule assumer la responsabilité de regrouper ces enfants. Le DIP ne peut pas subventionner une école pour enfants illégaux.

1983 – Le CCSI (Centre de Contact Suisses-Immigrés) prend la relève

« Dès sa création en 1974 le CCSI se bat pour le regroupement familial, pour l'abolition du statut de saisonnier et se sent très concerné par la prise en charge des enfants clandestins. D'autant plus que la réflexion sur la scolarisation des enfants de travailleurs migrants se mène depuis longtemps dans le groupe école du Centre de Contact.(...). Un groupe de travail finit par élaborer un projet de structure d'accueil et d'encadrement pour des enfants sans statuts »¹.

1984 – Naissance d'une association et d'une école clandestine

Sous l'impulsion du CCSI naît l'association AGRESⁱⁱ (Association genevoise pour la reconnaissance et l'encadrement des enfants sans statut légal) qui en **1986** lance *La Petite école*, qui finalement prend ses quartiers à la paroisse de Montbrillant. Dès son origine, l'association met l'accent sur la reconnaissance, donc sur la lutte à mener pour que ces enfants puissent entrer à l'école publique. Les cours sont donnés par deux enseignantes rétribuées et des bénévoles. Peu à peu l'espace social s'ouvre aux enfants de *La Petite Ecole*. Le Service médico-pédagogique les accueille, le Département de l'instruction publique fournit du matériel scolaire, les activités parascolaires, les restaurants scolaires s'ouvrent à leur nouveau public. « Jusqu'au jour où l'AGRES sent qu'il est temps d'insister auprès des autorités pour une reconnaissance du droit à l'éducation et donc pour l'accueil de tous les enfants à l'école. »³
« *La Petite Ecole* a passé de la clandestinité totale du début, où l'on parlait qu'à voix basse de ces nouveaux élèves, à une reconnaissance « quasi officielle »¹

1991 – Une victoire, le droit à l'éducation pour tous les enfants du canton

« Alors que se fêtait le deuxième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, le chef du Département genevois de l'instruction publique déclarait publiquement dans l'enceinte des Nations Unies qu'il accueillait dans les écoles genevoises tous les enfants habitant le canton, quel que soit leur statut. »ⁱⁱⁱ Peu après le cycle d'orientation (CO) ouvre ses portes aux jeunes sans-papiers.



Dès 1991 – L’inscription à l’école des enfants sans-papiers passe par le CCSI

La Permanence Ecole remplit un mandat implicite inscrire à l’école primaire les enfants qui sont provisoirement ou à plus long terme sans statut légal, renseigner les parents sur l’organisation de l’école genevoise, sur l’affiliation de leurs enfants à l’assurance maladie, les inscrire aux activités parascolaires, etc. De 2000-2006 le nombre d’enfants sans statuts nouvellement arrivés augmente et leur provenance est alors essentiellement d’Amérique latine. La plupart sont des enfants vivent seuls avec leur mère. Puis, dès 2006 on assiste à une baisse du nombre d’enfants sans-statuts nouvellement arrivés à Genève. Au cours des ans on a passé d’une population à la clandestinité provisoire avec les enfants de saisonniers à une population captive de leur clandestinité avec les enfants des personnes sans statut légal hors UE/ALE.

1993 – Le droit à l’éducation est étendu au post-obligatoire

Les jeunes sans-papiers ont accès à toutes les filières du post-obligatoire et écoles professionnelles à plein temps. L’accès à ces écoles dépend de leur niveau scolaire et non plus de leur statut. A noter que ce droit n’est à ce jour en 2008, pas acquis dans tous les cantons de Suisse. Par contre, la formation duale, l’apprentissage en entreprise, est toujours interdite aux jeunes sans statut légal; Ces apprentissages étant considérés au niveau fédéral comme un emploi (loi sur le travail), sont donc soumis à l’obtention d’un permis de séjour.

IL A FALLU 10 ANS D’ENGAGEMENTS ET DE TRAVAIL POUR OBTENIR LE DROIT À L’ÉDUCATION. LA LUTTE POUR LE DROIT À LA FORMATION A DÉJÀ 20 ANS !

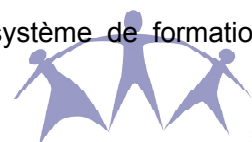
« Notre responsabilité (CCSI) est en jeu. Nous ne pouvons pas avoir ouvert la voie à leur scolarisation sans nous préoccuper aujourd’hui de leur formation. »³ Les jeunes scolarisés dans ce pays doivent pourvoir y effectuer un apprentissage pour exercer ensuite un métier, ici ou ailleurs. Des jeunes sans avenir, des jeunes dans l’impasse à 16-17 ans, des jeunes en danger, des jeunes condamnés au travail au noir, est-ce cela que nous voulons pour Genève ?

La Suisse a ratifié la Convention relative aux droits de l’enfant il y a dix ans. Il est urgent que s’applique dans notre pays le principe de base de cette convention : l’égalité des droits, dont le droit à la formation, pour tout enfant, suisse et étranger, avec ou sans-papiers.

1987– Le CCSI met sur pied le groupe de travail « jeunes migrants et formation professionnelle »

Son mandat est d’établir un inventaire des problèmes spécifiques aux jeunes et adultes immigrés concernant la formation. Ce groupe luttera pendant 6 ans pour le droit à la formation des jeunes sans statuts et des jeunes immigrés de faible niveau scolaire. Parmi ses actions :

- Réflexions sur les structures passerelles entre le CO, le CASPO (Classes d’accueil du post-obligatoire), la SGIPA (Société genevoise pour l’intégration professionnelle des adultes et adolescents) et l’apprentissage.
- Interpellations des services sociaux, écoles et secteurs patronaux concernés au sujet du droit à la formation pour les jeunes immigrés. Dans ce cadre quelques jeunes en attente de permis ont pu commencer un apprentissage.
- En 1993, organisation d’une table ronde sur « Intégration dans le système de formation genevois des jeunes immigrés nouvellement arrivés. »



1991 – Création au CCSI d'une permanence jeunes et formation professionnelle

Son but est d'orienter les jeunes migrants nouvellement arrivés à Genève après l'âge de la scolarité obligatoire et ceux qui arrivent en cours de scolarité obligatoire (enfants de saisonniers et jeunes sans-papiers). En **1993** s'établit un partenariat « entre trois institutions prenant en charge cette même population. Le but principal est l'intégration de ces jeunes (15-20 ans). L'accueil scolaire le fait à travers une mise à niveau dans les branches principales (français et mathématiques), Le Point (dépendant de la Protection de la Jeunesse) le réalise par des activités de type collectif (jeux, visites, etc.) et le CCSI à travers une prise en charge plus sociale (entretiens individuel, contacts avec la famille, etc.) »^{iv}. **Ce travail en réseau débouche sur la création du SCAI (Service des classes d'accueil et d'intégration)) et le droit à l'éducation en école pour les filières du post-obligatoire.**

1993-1996 – Recherche-action en partenariat entre le CCSI et l'Université de Genève :

Recherche-action pour approfondir la question de l'entrée en formation de jeunes migrants en situation juridique précaire. Au cours de la recherche, 31 jeunes fréquentant la permanence du CCSI ont été suivi pendant trois ans. Cette étude intitulée « Vivre en précarité : accès à une formation professionnelle de jeunes migrants en situation juridique précaire » publié en 1998, est encore aujourd'hui un document de référence.^v

1995 – Journée sur la formation des jeunes à statut précaire

Organisée par le CCSI et l'Université de Genève avec des intervenants de différents cantons suisses et d'Allemagne. A la suite de cette rencontre le CCSI publie un dépliant « Les possibilités de formation des jeunes migrants », actualisé et réédité en 1998. Diffusé auprès de tous les professionnels concernés.

2001 – Dixième anniversaire du droit à l'éducation et lancement de la campagne *Droit à la formation*

- Organisation d'un débat visant à dégager des pistes de réflexion sur le thème du droit à la formation après l'école obligatoire.^{vi}
- Lancement du *Permis de formation pour les jeunes sans-papiers* avec le soutien d'une vingtaine d'institutions publiques et ONGs. « Le permis formation doit être accordé indépendamment du permis de séjour. Le droit à une formation post-obligatoire de qualité doit être plus fort que le droit de séjour. »^{vii} Plus de 500 « permis de formation » ont été signés par des Genevois et Genevoises acquis à la cause.

2002 – Publication du livre *Histoires de vies, histoires de papiers*

Dans cet ouvrage des jeunes vivant à Genève témoignent de leur parcours lorsqu'ils étaient sans papiers ou de leur situation actuelle de sans papiers. Des personnalités accompagnent de leur réflexion le récit des fragments de vie de ces jeunes qu'ils ont livrés avec confiance et courage. Ce livre se veut aussi un appel à la fin de cette absurdité humaine qu'est la clandestinité, d'abord pour les personnes qui la subissent et puis aussi pour la société dans laquelle elles vivent.

2003 – Sortie de la vidéo *Un train qui arrive est aussi un train qui part*

Les regards de 7 jeunes migrants, dont des jeunes sans-statut légal, sur leur vie à Genève et leurs projets d'avenir. Au cours d'un atelier animé pendant 6 mois par le réalisateur Juan José Lozano, des jeunes ont appris la vidéo certes mais ils ont surtout pu prendre le temps de réfléchir avant de se mettre eux-mêmes en images, à qui ils étaient, quelle était leur histoire et comment ils pourraient ou voudraient la poursuivre.



2007 – Une lettre ouverte est adressée à Doris Leuthard (Cheffe du Département fédéral de l'économie) par la Plateforme nationale des Sans-papiers et par l'Union syndicale suisse

Cette lettre demandait le droit à la formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers. Dans sa réponse, Mme Leuthard n'entre pas en matière, soulignant que la loi sur les étrangers prime toujours sur la loi sur la formation professionnelle et que la nouvelle loi sur les étrangers, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2008, permet des régimes d'exceptions, il s'agit d'agir au cas par cas. L'expérience montre que dans la pratique, ces exceptions sont quasi inexistantes.

27 avril 2008 – Journée de solidarité : *Jeunes sans-papiers : interdits de futur ?* organisée par le collectif de soutien aux sans-papiers de Genève, avec le parrainage de la Mairie de Genève

L'injustice et l'aberration de cette situation semblent évidentes : des jeunes scolarisés à Genève, interdits de projets professionnels en entreprise et d'avenir, condamnés ici à une vie clandestine et au travail au noir, ou alors condamnés à partir vers un nouvel exil.

L'illégalité n'est pas là où on nous le fait croire! En 1980, personne ne pensait qu'un jour les enfants clandestins pourraient aller à l'école – La légalité d'hier est devenue illégalité aujourd'hui. Notre espoir est de réussir le même parcours (avec d'autres obstacles) pour la formation. Toutes les possibilités ne sont jamais épuisées. Le défi n'est certes pas simple et demande de développer et mobiliser une intelligence collective pour la recherche et l'inventivité de nouvelles propositions ouvrant la voie à la formation des jeunes sans-papiers ayant suivi toute ou partie de leur scolarité dans ce pays.

2008-2010 – Campagne nationale « Aucun enfant n'est illégal »

Cette campagne, soutenue par un très large front d'organisations, d'associations, de partis, de syndicats, ainsi que d'individus engagés, a permis de donner une grande visibilité à la problématique de l'accès à la formation pour les jeunes sans statut légal en Suisse. Le Manifeste de la campagne, doté de plus de 11'000 signatures, a été déposé auprès des Conseillères fédérales concernées le 2 juin 2010.

Septembre 2010 – Un vote historique aux Chambres fédérales

Suivant le vote favorable du Conseil national du mois de mars, le Conseil des États accepte à son tour la motion déposée par M. Barthassat, qui demande que le Conseil fédéral mette en œuvre l'accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal qui ont effectué leur scolarité en Suisse. Il s'agit là d'un vote historique, qui reconnaît enfin une réalité que les associations de défense des migrants sur le terrain dénoncent depuis de très nombreuses années. Il reste désormais à attendre, avec la plus grande impatience, que le Conseil fédéral trouve une solution légale afin de mettre en œuvre la motion de manière concrète, et permette ainsi aux jeunes sans-papiers d'avoir accès à la formation professionnelle, sans discrimination.



ⁱEnfant cherche école, Christiane Perreaux, Florio Togni, Genève: ZOE, 1989

ⁱⁱ Association privée dont les membres fondateurs sont le Centre Social Protestant, le Centre de Contact Suisses-Immigrés, Terre des Hommes Suisse et Caritas, rejoints par la Maison de quartier de la Jonction et le Point.

ⁱⁱⁱ Histoires de vie, histoires de papiers. Laetitia Carreras et Christiane Perregaux, CCSI, Ed. d'en bas, 2002

^{iv} Document « le groupe-immigrés : une nouvelle forme de partenariat avec l'accueil scolaire et le CCSI », Décembre 1996

^vVivre en précarité, Cattafi-Maurer F., Abriel G., Dasen P.R., De Carli.L, Lack C., Peccoud K., Perregaux C.. Document Université de Genève et CCSI, 1998

^{vi} Avec la participation d'autorités politiques, des directeurs du SCAI (Service des classes d'accueil et d'intégration) et de l'Enseignement post-obligatoire, un représentant de l'Office cantonal de la population, du CCSI, des syndicats et d'un ancien sans statut

^{vii} Permis de formation pour les jeunes Sans-Papiers », SP CCSI, 2001